

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, Mme Denise NORMAND, M. Éric VIGNERON, M. Stéphane BAILLY, M. Sébastien BLANCHET, Mme Gwenaëlle GEORGES, M. Michaël SIROT, Mme Céline BRETON, Mme Marie-Paule STOUPAK, M. Denis AGOGUÉ, M. Michel BOUVET.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Véronique SIROT arrivée au point n°05

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12 et 13 à partir du point 5

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 et 13 à partir du point 5

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Date d'affichage : 28 novembre 2025

M. le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir :

Avenant n°1 – Convention pour l'occupation de biens immobiliers

Le Conseil Municipal accepte, par 12 voix « Pour ».

Madame Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025
2. Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 10 septembre 2025
3. Arrêtés pris par le Maire depuis le 10 septembre 2025
4. Personnel Communal – Contrat à durée déterminée
5. SMAEPVLPF – Acceptation convention, dissolution et transfert
6. SMAEPVLPF – Tarifs 2026
7. SDE 18 – Transfert de la compétence « Infrastructures de recharges des véhicules électriques » au SDE18
8. Salle des fêtes – changement de tarifs
9. Syndicat d'AEP – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
10. Syndicat d'Assainissement - Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
11. Finances - Quart des crédits – Autorisation à dépenser en section d'investissement du quart des crédits 2025
12. Reprise de commerce – Renouvellement bail
13. Demande de subvention
14. Informations
 - a. Remerciements
 - b. Pont du Petit Patis
 - c. Box de stockage d'électricité
 - d. Roulez village
 - e. Voies communales

- Lecture et approbation du procès-verbal du 10 septembre 2025** – Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du 10 septembre 2025.
- Décisions relatives aux délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire exercées depuis le 10 septembre 2025** – Une décision modificative a été prise dans le cadre de la fongibilité des crédits le 16 octobre 2025. Cette décision fait suite au manque de crédits au chapitre 66 intitulé « charges financières ».

Le Service de Gestion Comptable de Baugy a demandé que le montant des frais de montage des jeux extérieurs installés à l'école maternelle, soient imputés indépendamment du montant des jeux proprement dit, soit :

- Frais de montage à l'article 6688
- Jeux à l'article 2188

Or, au chapitre 66, seuls les intérêts d'emprunt avaient été budgétés lors de l'élaboration du budget 2025, d'où la nécessité de procéder à des virements de crédits dans la section de fonctionnement afin d'abonder le chapitre 66 et régler les intérêts de la dernière trimestrialité de l'emprunt en cours.

- Arrêtés pris par le Maire depuis le 10 septembre 2025** – M. le Maire informe les membres de l'assemblée des arrêtés qui ont été pris depuis le 10 septembre dernier.

- Personnel communal – Contrat à durée déterminée**

Le Conseil municipal, à 12 voix « pour », décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique lié à un accroissement saisonnier d'activité du 8 décembre 2025 au 8 juin 2026.

- SMAEPVLPF – Acceptation convention, dissolution et transfert**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le contenu de la convention de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Léré – Sury-Près-Léré au 31 décembre 2025 ; le contenu de la convention de mise à disposition de la compétence assainissement collectif au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable Val de Loire et du Pays Fort au 1^{er} janvier 2026 et donne pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les conventions de dissolution et de mise à disposition avec le SIA de Léré- Sury-Près-Léré et le SMAEP de Val de Loire et du Pays Fort ainsi que tous les documents annexes liés à ce transfert de compétence.

- SMAEPVLPF – Tarifs 2026**

Monsieur le Maire, rappelle et propose qu'à la suite de la dissolution du SIA Léré – Sury-Près-Léré qui portait la compétence d'assainissement collectif pour notre commune, nous devons procéder à la définition des tarifs du service en question pour l'année 2026. Lors de la réunion du 3 septembre 2025 dans les locaux du SIA, il a été convenu de reconduire les tarifs 2025 votés par le SIA pour l'année 2026, à savoir :

- Abonnement : 19.34 €.HT/an
- Consommation : 1,1169 €.HT/m³
- Redevance Performance Assainissement : tarif issu de SISPEA après saisie des données (non disponible à ce jour).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'application des tarifs proposés pour la période allant de la date de dissolution du SIA au 31/12/2026.

- SDE 18 – Transfert de la compétence « Infrastructures de recharges des véhicules électriques » au SDE 18**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de transférer au Syndicat

Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

8. Salle des fêtes – changement de tarifs de location

Le Conseil Municipal décide, *à l'unanimité des membres présents*, à compter du 1er janvier 2026, d'appliquer les tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente Jacques Martel à savoir :

1°) ASSOCIATIONS LEREENNES

	Tarifs
Manifestations à but lucratif	85,00 €
Manifestations à but non lucratif	11,00 €

2°) PARTICULIERS DE LERE

1 journée	110,00 €
1 week-end	200,00 €
La journée supplémentaire	85,00 €
Occupation ponctuelle (inférieure à 5 h.)	85,00 €

3°) PARTICULIERS ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

1 journée	160,00 €
1 week-end	300,00 €
La journée supplémentaire	100,00 €

4°) PARTICULIERS HORS COMMUNE

Occupation ponctuelle (inférieure à 5 heures)	110,00 €
---	----------

Le Conseil Municipal réfléchit à fixer un tarif pour les entreprises qui souhaitent louer la salle des fêtes. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

9. Syndicat d'AEP – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Le Conseil Municipal, *à 12 voix « pour » et 1 abstention (E. VIGNERON)*, décide d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.

10. Syndicat d'Assainissement – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Le Conseil Municipal, *à 12 voix « pour » et 1 abstention (E. VIGNERON)*, décide d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2024.

11. Finances – Quart des crédits – Autorisation à dépenser en section d'investissement du quart des crédits 2025

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater, avant le vote du budget 2026, les dépenses imputables en section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025.

12. Reprise de commerce – Renouvellement bail

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bail de la supérette de Léré est à renouveler à la suite de son changement de propriétaire. Ce renouvellement est proposé pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} juillet 2026 pour se terminer le 30 juin 2035.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, accepte le renouvellement du bail en fixant le loyer mensuel à 1 237.07 € TTC révisable tous les trois ans, en fonction de l'indice des loyers commerciaux sur la base du 1^{er} trimestre, mandate Maître David CROIX, Notaire à Sancerre, pour la rédaction du bail et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Pour aider les futurs acquéreurs, le Conseil Municipal en place ce jour est d'accord pour leur faire bénéficier de 3 mois de loyers gratuits.

13. Demande de subvention

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 140.00 € à l'association Culture Léré, dans le cadre de son projet Léré Grand Angle.

14. Avenant n°1 – Convention pour l'occupation de biens immobiliers

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire a signé avec la Mairie de Léré, en 2018, une convention pour l'occupation de trois bureaux situés à l'étage de la Mairie par le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, pour une durée de 5 ans. Dans ladite convention, il est stipulé que celle-ci peut être reconduite par voie d'avenant une fois pour la même durée.

Le conseil municipal, *à l'unanimité des membres présents*, décide de reconduire la convention pour l'occupation de biens immobiliers par voie d'avenant pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et autorise le Maire à signer l'avenant et tout document se rapportant à ce dossier.

15. Informations

M. le Maire informe les membres de l'assemblée :

- Que divers remerciements ont été reçus en Mairie, concernant les subventions allouées aux associations mais aussi de la part des familles pour les fleurs offertes lors du décès d'un administré.
- Que concernant les travaux du Petit Patis, la proposition de prix des travaux étant très onéreuse, une proposition de rénovation a été proposée à un tarif moins élevé. Si cette proposition est retenue, des demandes de subventions seront lancées par la suite.
- Qu'une entreprise privée propose l'installation de deux bornes de recharge électrique pour 4 emplacements. L'empiètement est de 180m². L'entreprise s'engage à verser à la commune un loyer de 36 000 euros sur 9 ans.
- Qu'une administrée est venue soumettre un projet dénommé : Roulez Village, le but étant de proposer des voitures d'occasion à la location, en autopartage ou en covoiturage, par le biais d'une application téléphonique. La commune pourrait y participer. Lors d'un prochain conseil, elle viendra nous en faire la présentation.
- Que le dossier sur les voies communales avance, le bilan complet des chemins a été effectué et une dotation sera versée en fonction du nombre de kilomètres passé en voies communales.
- Que les travaux d'enfouissement des réseaux, de la rue de la Patrie vont débuter au second trimestre 2026, par l'entreprise CEE. Les travaux se feront en deux parties.
- Que tous les poteaux téléphoniques passeront en 5G. Les dossiers de consultation seront accessibles sur les réseaux ou en mairie.

- Que le renouvellement du marché concernant l'électricité ne se fera plus par le même fournisseur. Un nouveau marché a donc été lancé, la commune attend les retours pour le 26 décembre 2025.
- Qu'une réunion concernant le plan de surveillance des digues a été organisée par la Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire et qu'un accord pourrait être mis en place par les communes concernées pour que les employés communaux soient d'astreinte, lors d'une crue.
- Que l'entreprise Accro Déco installe actuellement les pupitres touristiques à différents endroits de la commune.
- Que la composition des sièges communautaires a été fixée à 50 délégués dont 3 pour Léré.
- Que le PLUI sera voté le jeudi 11 décembre 2025.

16. Questions diverses

M. Éric VIGNERON :

- Informe que des travaux de réfection seront à prévoir dans les cours de l'école du Pierrefi.
- Informe que les travaux du portail de l'école du Pierrefi ont été effectués pendant les vacances de la Toussaint ainsi que la consolidation des marches extérieures de l'école Camille Boistard.
- Informe que plusieurs demandes de devis sont en cours, concernant les ouvrants de la Salle des Fêtes.
- Rappelle que l'entretien de la Judelle est effectué par l'entreprise ISAGROUPE.
- Informe que la commune est toujours en attente de l'entreprise pour la réparation de la fuite du toit du centre de soins.

Mme Denise NORMAND :

- Informe les membres du conseil des festivités organisées, à l'école Camille Boistard et à la garderie pour les fêtes de Noël, du 15 au 19 décembre 2025.

Mme Céline BRETON :

- Signale la circulation difficile et dangereuse le samedi matin, lors du marché hebdomadaire, autour de la place Arsène et Jean Mellot.

M. Sébastien BLANCHET :

- Indique que lors de la dernière réunion du SIRVAA, il a été informé des travaux sur la Judelle, par l'entreprise BBF, d'un montant de 110 000 €, financés en partie par la Région Centre et les Etablissements Publics Loire.
- Informe que les facteurs de la Poste de Léré partiront à Sancerre, à partir du 17 février 2026, pour trier le courrier et reviendront ensuite pour la distribution. Monsieur le Maire répond qu'un rendez-vous est prévu le 9 décembre 2025 avec les responsables du centre courrier.

M. Michel BOUVET :

- Demande quand le pont vers la halte nautique sera réparé. Monsieur le Maire répond que c'est en cours.
- Demande si la commune peut participer aux frais de destructions de nids de frelons asiatiques, chez les particuliers. Monsieur le Maire répond qu'il a conscience que cela se reproduit de plus en plus souvent et qu'effectivement une participation pourrait être envisagée.

M. Denis AGOGUÉ :

- Demande quand auront lieu les vœux de la municipalité. Madame NOYER répond le samedi 17 janvier 2026.

- Informe qu'une réunion de l'association AIDVI a lieu en mairie le vendredi 5 décembre 2025 et demande s'il est possible d'avoir le compte-rendu des travaux d'entretien faits sur le siphon du canal. Monsieur le Maire répond qu'il a rappelé VNF pour l'obtenir et que celui-ci doit nous parvenir rapidement.

Mme Françoise NOYER :

- Rappelle que la répartition des colis des anciens aura lieu le mardi 9 décembre à 17h30 en mairie.
- Informe que lors d'une réunion au Conseil Départemental, le versement de la subvention du contrat de territoire a été évoqué. Les crédits n'étant pas suffisants actuellement, les dossiers ayant reçus une réponse positive seront réétudiés afin de déterminer un ordre de priorité pour le paiement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le 11 décembre 2025.

Le Maire,



François RENAUD.